

DÉCISION 606 / 2025

RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ MOSELLE OPEN DANS LE CADRE DU CLUB-PARTENAIRES DE L'OPÉRA-THÉÂTRE DE METZ MÉTROPOLE.

Nous soussigné, Daniel BAUDOÛIN, Conseiller délégué de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020 par lequel Monsieur BAUDOÛIN, Conseiller délégué « mécénat », a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « signer les conventions de partenariat sans échange financier direct ou portant sur un échange financier direct entre les parties d'un montant inférieur à 10 000 € TTC dans la limite des crédits inscrits au budget »,

Considérant le souhait de la société Moselle Open de poursuivre son soutien en tant que membre du Club-Partenaires de l'Opéra-Théâtre et ainsi de soutenir la saison artistique 2025/2026 de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole,

Considérant la compatibilité de cette demande avec la charte éthique en matière de mécénat et de partenariat de Metz Métropole,

DÉCIDONS :

- De signer la convention de partenariat entre Metz Métropole et la société Moselle Open dans le cadre du Club-Partenaires de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20251013-Decis606-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 13 OCT. 2025

Pour le Président

Le Conseiller Délégué au Mécénat

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Daniel BAUDOÛIN", written over a horizontal line.

Daniel BAUDOÛIN

Maire de Sainte-Ruffine



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

METZ METROPOLE

1 Place du Parlement de Metz – CS 30353 57011 METZ CEDEX 1

représentée par Monsieur Daniel BAUDOUIN, conseiller délégué au mécénat, dûment habilité en vertu d'un arrêté en date du 15 juillet 2020,

Ci-après désignée « l'Eurométropole de Metz »

d'une part,

et

La société SAS OPEN DE MOSELLE

5 Avenue Louis Le Debonnaire – 57000 METZ

SIRET : 51771598300048

APE : 9319Z

N°TVA Intracommunautaire : FR63517715983

Représentée par Monsieur Yves HENRI, Président,

Ci-après désigné « le Partenaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

L'Eurométropole de Metz est un établissement public de coopération intercommunale ayant entre autres compétences la gestion des équipements culturels d'intérêt métropolitain. L'Opéra-Théâtre de l'Eurométropole de Metz a pour mission la création et la diffusion de spectacles vivants afin de garantir un accès du public le plus large possible à des œuvres artistiques ambitieuses.

La mise en place d'un Club-Partenaires d'entreprises a pour vocation d'associer les entreprises aux projets culturels portés par l'Opéra-Théâtre.

Alors que les travaux de rénovation du bâtiment ont été engagés, la saison 2025/2026 de l'Opéra-Théâtre de l'Eurométropole de Metz est la toute première saison présentée hors les

murs : elle propose au public huit spectacles lyriques, deux ballets, quatre spectacles jeune public et plusieurs rendez-vous (apéritifs concert du Chœur, répétitions publiques et rendez-vous découverte, actions d'éducation artistique et culturelle pour les établissements scolaires) dans différents lieux du territoire métropolitain.

La société MOSELLE OPEN souhaite poursuivre son soutien en tant que membre du Club-Partenaires de l'Opéra-Théâtre afin de :

- Contribuer au dynamisme du territoire en favorisant la création et l'innovation artistique,
- Soutenir une institution culturelle au service de tous les publics et sa première saison hors les murs pendant les travaux de rénovation,
- S'associer à une institution prestigieuse qui œuvre depuis 1752,
- S'engager et ainsi renforcer l'identité d'une entreprise,

dans le cadre d'un partenariat dont les conditions sont définies par la présente convention.

En conséquence, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 / Objet

La société MOSELLE OPEN et l'Eurométropole de Metz souhaitent s'associer en mettant en place un partenariat destiné à promouvoir la saison 2025/2026 hors les murs de l'Opéra-Théâtre lors du Tournoi du Moselle Open 2025 du 1er au 8 novembre 2025.

Article 2 / Engagements du Partenaire

Le Partenaire s'engage auprès de l'Eurométropole de Metz à :

- Mettre à disposition un espace nu de 16m², équipé d'un boîtier électrique et du wifi du samedi 1er au samedi 8 novembre 2025.
L'équipe de l'Opéra-Théâtre pourra se rendre sur le stand le jeudi 30 octobre entre 10h00 et 18h00 et le vendredi 31 octobre entre 10h00 et 15h00 pour faire les installations nécessaires au bon déroulement de l'événement.
- Badges d'accès pour le stand Hall Public.
- Le logo de l'Opéra Théâtre de l'Eurométropole de Metz sur le site internet du Moselle Open.

L'ensemble de cette prestation est valorisé à 2 400 euros TTC (deux mille quatre cents euros toutes taxes comprises).

Article 3 / Engagements de Metz Métropole

En contrepartie du soutien apporté par le Partenaire, l'Eurométropole de Metz s'engage à :



3.1. Visibilité du Partenaire

L'Eurométropole de Metz s'engage à faire figurer le nom et/ou le logo du Mécène, sur les supports de communication suivants :

- Programme de la saison 2025/2026,
- Panneau dédié au Club-Partenaires sur le site de l'Opéra-Théâtre,
- Panneau dédié au Club-Partenaires dans le parking souterrain situé Place de la Comédie,
- Site internet du Club-Partenaires et page mécénat du site internet de l'Eurométropole de Metz,
- Brochure mécénat de l'Eurométropole de Metz.

Pour pouvoir exécuter ses engagements, l'Eurométropole de Metz est expressément autorisée à utiliser le logotype du Mécène, conformément à la charte graphique définie par celui-ci. Le logotype est reproduit dans sa version couleur, chaque fois que cela est possible. Il est reproduit en noir et blanc sur les supports ne permettant pas l'utilisation de la quadrichromie.

L'ensemble de la visibilité est valorisé à 85€.

3.2. Insertions publicitaires sur le spectacle Corpus présenté lors de la soirée de tirage au sort de Moselle Open 2025

- 1 insertion publicitaire dans la brochure de saison 25/26
- 1 interview de Moselle Open sur le site Internet du Club partenaires de l'Opéra-Théâtre

L'ensemble de la visibilité est valorisé à 875€.

3.3. Billetterie

- 24 places en catégorie 1 d'une valeur de 60€ TTC par place individuelle sur les spectacles au choix du partenaire, soit une valeur totale de 1 440€ TTC.

L'ensemble de la prestation est valorisé à 2 400€ TTC (deux mille quatre cents euros toutes taxes comprises).

Article 4 / Exclusivité

Ce partenariat est conclu par les parties sans exclusivité sur les prestations évoquées dans les articles 2 et 3. Le Partenaire et l'Eurométropole de Metz s'engagent à se tenir informés préalablement à toute convention avec un partenaire susceptible d'assurer le même type de prestation ou du même secteur d'activité.

Article 5 / Documents Contractuels



La présente convention de partenariat est composée des documents suivants :

- La présente convention,
- Annexe 1 : Devis Prestation MOSELLE OPEN
- Annexe 2 : Devis Prestation Opéra-Théâtre de l'Eurométropole de Metz
- La charte éthique de l'Eurométropole de Metz relative aux soutiens privés (mécènes, parrains, donateurs)

Article 6 / Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et expirera le 30 juin 2026.

Article 7 / Résiliation de la convention

Si, pour une cause quelconque résultant du fait de l'une ou l'autre partie, la présente convention n'était pas appliquée, l'autre partie aura la possibilité de la résilier après avoir entendu les motifs de son co-contractant, sans préavis et à charge pour elle de demander le remboursement des sommes éventuellement engagées.

Elle sera dénoncée, sans indemnités d'aucune sorte, dans les cas suivants : guerre, révolution, inondation, grève générale, émeute, épidémie, ou tout autre cas de force majeure.

Article 8 / Litige

En cas de contestation entre les parties à propos de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, celles-ci conviennent de ne faire appel aux tribunaux qu'en dernier ressort, après avoir épuisé toutes les tentatives de conciliation.

Tout litige non conciliable pouvant s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif de Strasbourg, la loi française étant seule applicable au présent contrat.

Fait à Metz, le 13 OCT. 2025

En deux exemplaires originaux.

Pour l'Eurométropole de Metz,

Pour le Président

Le conseiller délégué au mécénat

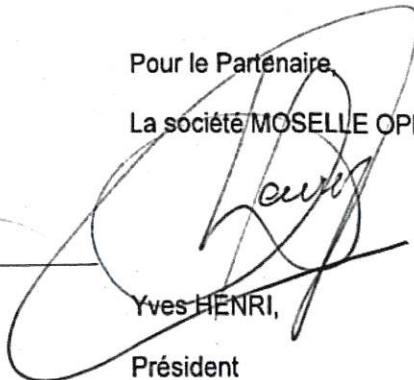


Daniel BAUDOÛIN,

Maire de Sainte-Ruffine

Pour le Partenaire,

La société MOSELLE OPEN



Yves HENRI,

Président

Annexe 1
DEVIS PRESTATION MOSELLE OPEN

MOSELLE
OPEN

Bon de commande
Moselle Open
du 01 au 08 novembre 2025

Noméro Date Affaire suivie par :
BC2025206 17/07/25 F. SCHOENENBERGER

Opéra-Théâtre Eurométropole de Metz
4-5 Place de la Comédie
57000 METZ

Désignation	Qté	PU HT	Remise	Montant HT	TVA
Moselle Open du 1er au 8 novembre 2025					
STAND HALL PUBLIC - Espace nu de 16m² équipé d'un boîtier électrique et du Wifi, mise à votre disposition du samedi 1 au samedi 8 novembre 2025. - Badges d'accès pour le Hall grand public - Vos installations techniques : le jeudi 30 octobre ou vendredi 31 octobre entre 10h00 et 18h00.	1.00	2 000.00		2 000.00	20
LOGO SITE INTERNET DU MOSELLE OPEN	1.00	500.00	100%	0.00	20
TOTAL COMMANDE N° BC2025206				2 000.00	
Code	Base	Taux	Taxe	NET A PAYER	
C20	2 000.00	20%	400.00	2 400.00	
Total	2 000.00		400.00		

Conditions de règlement : À réception de facture

☐ Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales de Vente du Moselle Open

Merci d'indiquer le nom et l'adresse mail pour l'envoi des e-parkings :

Fait à : METZ
Signature et cachet
du client

Le : 06/10/25
Signature et cachet
SAS Open de Moselle

SAS-OPEN DE MOSELLE
5 avenue Louis Le Débonnaire - 57000 METZ
Tél : +33 (0)3 87 21 14 17
RCS Metz 517 715 983 - Cession N° 108103
TVA intracommunautaire FR 63 517 715 983
SAS Open de Moselle au Capital de 1.660.000 Euros

SAS OPEN DE MOSELLE
5 avenue Louis Le Débonnaire - 57000 Metz
Tél : +33 (0)3 87 21 14 17 - Fax : +33 (0)3 87 21 14 19
RCS Metz 517 715 983 - cession N° 108103
TVA intracommunautaire FR 63 517 715 983
SAS OPEN DE MOSELLE au CAPITAL de 1.660.000 Euros

1 Page

Annexe 2

DEVIS PRESTATION OPERA-THEATRE DE L'EUROMETROPOLE DE METZ



EUROMETROPOLE DE METZ
MAISON DE LA METROPOLE
1, Place du Parlement de Metz - CS 30 353
57011 METZ
Direction Générale Adjointe Attractivité
Opéra-Théâtre

FACTURE 2025

A

SAS OPEN DE MOSELLE
5 avenue Louis le Débonnaire
57000 METZ

objet : partenariat Moselle Open / Opéra-Théâtre de l'Eurométropole de Metz pour la saison 25/26

24 places en catégorie 1	1440
1 insertion publicitaire dans la brochure de saison 25/26	875
1 interview de Moselle Open sur le site Internet du Club partenaires de l'Opéra-Théâtre	85
Communication sur nos supports	2400
TOTAL DÙ :	

à régler à réception d'un avis des sommes à payer

Fait à Metz le 30 septembre 2025
La cheffe du service Administratif et Financier
de l'Opéra-Théâtre de l'Eurométropole de Metz

Joséphine GUIRAUD